



Assemblée générale

Distr. limitée
25 août 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 126 de l'ordre du jour

Renforcement du système des Nations Unies

Allemagne, Andorre, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cabo Verde, Chypre, Costa Rica, Croatie, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Finlande, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Indonésie, Irlande, Jamaïque, Kenya, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Turkménistan et Vanuatu* : projet de résolution

Simul'ONU

L'Assemblée générale,

Réaffirmant les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Réaffirmant également la Déclaration universelle des droits de l'homme¹ et le Programme de développement durable à l'horizon 2030², et rappelant l'engagement pris d'offrir aux jeunes un environnement favorable à la pleine réalisation de leurs droits humains et au plein épanouissement de leurs dons, préparant par là même nos pays à toucher un dividende démographique,

Réaffirmant en outre le Programme d'action mondial pour la jeunesse, qu'elle a adopté dans ses résolutions [50/81](#) du 14 décembre 1995 et [62/126](#) du 18 décembre 2007,

Rappelant la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, adoptée le 21 septembre 2020³, sachant que les difficultés auxquelles nous nous heurtons sont toutes liées les unes aux autres et que ce n'est que par le renforcement de la coopération internationale et dans le cadre d'un multilatéralisme revitalisé que nous parviendrons

* Toute modification apportée à la liste des auteurs sera consignée dans le procès-verbal de la séance.

¹ Résolution [217 A \(III\)](#).

² Résolution [70/1](#).

³ Résolution [75/1](#).



à les surmonter, et réaffirmant les engagements que les chefs d'État et de gouvernement représentant les peuples du monde y ont pris, en particulier pour ce qui est d'être à l'écoute des jeunes et de travailler à leurs côtés,

Rappelant également sa résolution 76/6 du 15 novembre 2021 sur la suite donnée au rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun »⁴, présenté comme devant donner lieu à un examen plus approfondi par les États Membres, qui contenait plusieurs propositions visant à promouvoir la mobilisation effective et réelle des jeunes et à faire mieux entendre leur parole dans l'ensemble du système des Nations Unies, grâce à leur autonomisation et au renforcement de leurs capacités,

Se félicitant de la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse⁵ et rappelant qu'il aura pour fonction, entre autres, de promouvoir une réelle participation des jeunes et des organisations de jeunes et d'aide à la jeunesse, qui soit inclusive et tangible, aux activités des entités des Nations Unies, en travaillant en étroite collaboration avec l'ensemble du système,

Se félicitant également de l'action menée par les envoyés du Secrétaire général pour la jeunesse afin de répondre aux besoins des jeunes et de les placer au centre de toutes les priorités de l'Organisation des Nations Unies, en veillant à ce qu'il soit tenu compte de leurs points de vue dans tous les travaux de l'Organisation, notamment, en jouant un rôle d'harmonisation auprès des diverses entités des Nations Unies, des gouvernements et de leurs délégués de la jeunesse, de la société civile, des organisations de jeunes, des universités et des médias pour promouvoir et autonomiser les jeunes et leur ménager une plus grande place au sein et hors du système des Nations Unies,

Prenant note des contributions importantes apportées par le forum de la jeunesse du Conseil économique et social à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de sa décennie d'action, et du fait qu'il sert de plateforme importante permettant aux jeunes de toutes les régions de continuer à faire part de leurs idées, de leurs préoccupations et de leurs priorités, et d'engager un dialogue avec les États Membres et d'autres parties prenantes concernées,

Rappelant la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse, adoptée à la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse en 1998, et se félicitant, dans ce contexte, de la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse 2019 et Forum des jeunes Lisboa+21, tenus les 22 et 23 juin 2019, et prenant note de la Déclaration sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse⁶,

Prenant acte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie intitulée « Jeunesse 2030, la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse », mise en place par le Secrétaire général en septembre 2018 pour répondre aux besoins des jeunes et tirer parti de leur potentiel en tant qu'agents du changement, ainsi que du partenariat mondial « Génération sans limites », qui vise à faire en sorte que, d'ici à 2030, chaque jeune ait accès à l'éducation, à l'apprentissage, à la formation ou à l'emploi,

Notant les contributions issues des conférences, forums et initiatives mondiales pertinents relatifs à la jeunesse tenus récemment aux niveaux international, régional et sous-régional, notamment les quatre éditions du Forum mondial de la jeunesse, qui

⁴ [A/75/982](#).

⁵ Voir résolution [76/306](#).

⁶ [A/73/949](#), annexe.

se sont tenues à Charm el-Cheikh (Égypte) en novembre 2017, novembre 2018, décembre 2019 et janvier 2022,

Soulignant le rôle important que la jeunesse joue dans la promotion de la paix et de la sécurité, du développement durable et des droits humains, ainsi que l'importance d'une participation pleine, effective, constructive et inclusive des jeunes à la prise de décisions,

Sachant que le Comité de l'information est le principal organe subsidiaire chargé de lui faire des recommandations touchant les activités du Département de la communication globale du Secrétariat,

Insistant sur l'importance que revêt le multilinguisme dans les activités de l'Organisation,

Soulignant que l'enseignement – scolaire et non scolaire – et la formation favorisent l'équité et l'inclusion sociale, et rappelant à cet égard qu'il faut nettement augmenter le nombre de jeunes disposant des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat,

1. *Reconnaît* l'importante contribution de Simul'ONU à la diplomatie et à la coopération internationale, ainsi qu'au renforcement des capacités des jeunes dans le domaine des affaires internationales, en ce qu'il donne à ceux-ci accès aux connaissances et aux possibilités dont ils ont besoin ;

2. *Encourage* les États Membres à soutenir l'organisation d'activités Simul'ONU en vue de sensibiliser à l'importance pour les jeunes d'être associés pleinement, sur un pied d'égalité et de façon effective au multilatéralisme et aux questions mondiales, et à accroître les moyens et les possibilités de nouer des contacts utiles avec l'ONU qui sont offerts aux jeunes ;

3. *Encourage* le système des Nations Unies à appuyer les activités Simul'ONU, selon qu'il convient, grâce à l'échange d'informations et au renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement ;

4. *Encourage* la société civile et les autres parties prenantes concernées à organiser des activités Simul'ONU et à y participer, afin de sensibiliser les jeunes au multilatéralisme et à la coopération internationale, conformément aux valeurs et aux principes fondamentaux de l'Organisation ;

5. *Encourage* les États Membres et toutes les parties prenantes concernées, y compris les organismes des Nations Unies, à promouvoir l'égalité des chances pour tous en ce qui concerne l'accès aux activités Simul'ONU, tout en promouvant la tolérance, la non-discrimination et l'égalité des genres, et en favorisant l'inclusion et l'intégration sociales ;

6. *Appuie* l'action menée par le Département de la communication globale et encourage à mieux utiliser les différentes langues en usage dans les centres d'information des Nations Unies, en plus des langues officielles, selon qu'il convient et dans les limites des ressources existantes, en fonction de la cible visée, afin d'atteindre un public aussi large que possible, y compris grâce à des communications accessibles, et de diffuser les messages et les communications de l'Organisation et du Secrétaire général dans le monde entier, de façon à renforcer l'appui international en faveur des activités, des initiatives et des objectifs de l'Organisation ;

7. *Se félicite* de la coopération entre le Département de la communication globale et des clubs et des conférences Simul'ONU dans le monde entier, et demande au Département de poursuivre ses efforts pour sensibiliser les organisateurs et organisatrices et les participantes et participants aux pratiques, procédures et normes

de l'Organisation, ce qui permet ainsi de veiller à la précision des simulations et de promouvoir l'adhésion aux valeurs de l'Organisation ;

8. *Prend note du Guide des Nations Unies pour Modèle ONU*, récemment publié par le Département de la communication globale, se félicite de cette initiative du Département visant à faire que les activités Simul'ONU soient des simulations plus authentiques du fonctionnement de l'Organisation, demande au Département de veiller à ce que le *Guide* soit disponible dans les six langues officielles de l'Organisation, dans la limite des ressources existantes, encourage les États Membres à contribuer à la production d'autres versions linguistiques du *Guide* et à mettre celui-ci à jour en tant que de besoin, et encourage le Département à poursuivre sa participation aux programmes Simul'ONU, qui sont un moyen important pour les jeunes de se familiariser avec le multilatéralisme et le fonctionnement de l'Organisation ;

9. *Est consciente* du rôle joué par le réseau de centres d'information des Nations Unies pour ce qui est de promouvoir les informations et les orientations émanant de l'Organisation, afin de diffuser les messages et l'information sur les activités de l'Organisation, y compris ses fonds et programmes et ses institutions spécialisées, en particulier dans les pays en développement, en ayant à l'esprit que l'information communiquée dans les langues locales a une plus forte résonance auprès de la population locale, et pour ce qui est de renforcer l'appui fourni aux activités de l'Organisation au niveau local ;

10. *Note* que, conformément à la résolution [58/126](#) du 19 décembre 2003 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, après avis des États Membres et consultations avec le Président en exercice et le Secrétaire général, le Président élu de l'Assemblée générale propose une ou plusieurs questions d'intérêt mondial sur lesquelles les États Membres seront invités à faire des observations au cours du débat général de la session à venir de l'Assemblée, et encourage les organisations à s'intéresser à ces thèmes lorsqu'elles prévoient des activités Simul'ONU ;

11. *Note* que la Journée des Nations Unies (24 octobre) est consacrée à la sensibilisation aux objectifs et aux réalisations de l'Organisation et à la mobilisation d'une appui en faveur de l'action qu'elle mène, et peut être une occasion utile de sensibiliser au rôle des Simul'ONU dans la mobilisation des jeunes en faveur du multilatéralisme et de la coopération internationale ;

12. *Encourage* le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse à assurer un suivi dans les domaines où le système des Nations Unies pourrait apporter son appui aux Simul'ONU.